

VOTRE MAGAZINE

Mai 2019 - n°13

à Saint
Sauveur

FÊTE DE LA MUSIQUE

SAMEDI 22 JUIN 2019
Dès 19h - Salle des fêtes

Organisée par **AREZZO**

LE DOSSIER ►

Le budget

05 34 27 31 68
www.ville-saint-sauveur.fr



4
INFOS MUNICIPALES
Principales décisions
municipales
...

8
ENFANCE



18
RETOUR EN IMAGES



26
VIE ASSOCIATIVE
Taekwondo
Judo
...

31 PAROLES DONNÉES



14 DOSSIER : budget 2019



17
ACTION SOCIALE
Plan canicule
Secours Catholique



20
CIVISME & SÉCURITÉ
Propreté des voies
Nuisances sonores
Opération OTV

22
ENVIRONNEMENT
Valoriser ses déchets
Zéro pesticide
Déchets verts



30
EN BREF
Vie économique
État Civil



Une gestion saine permet d'envisager le futur avec sérénité.

Le premier trimestre de chaque année donne l'occasion aux élus, au travers des comptes administratifs, d'évaluer la qualité de l'exécution budgétaire. C'est aussi l'opportunité d'évaluer les politiques publiques mises en place dans chaque collectivité. Ces analyses permettent in fine de construire un budget pour l'année en cours.

A Saint-Sauveur, ce travail s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière que nous avons mise en place depuis plusieurs années, nous permettant de mener une réflexion à moyen et long terme. L'ensemble de notre personnel, très investi, nous accompagne dans cette optimisation budgétaire. Je vous invite à consulter le dossier de ce magazine consacré au budget communal 2019.

Comme toutes les communes situées dans la première couronne de la Métropole toulousaine, Saint-Sauveur subit fortement son influence qui est en permanence renforcée par l'actualité législative. Ce qui ne peut être légalement empêché doit être anticipé, accompagné et structuré au plus près de nos ambitions villageoises. C'est tout le sens que vos élus ont voulu donner à notre PLU récemment approuvé. Avec la mise en service de notre nouveau centre commercial et très prochainement de notre complexe sportif, notre commune offre aujourd'hui un panel de services et d'activités qui en font une commune vivante et active au sein de la Communauté de Communes du Frontonnais. Aussi, accueillir de nouvelles populations dans un cadre offrant les équipements et les services adaptés, tout en préservant l'identité rurale de notre village est un vrai défi. Dans cet esprit, notre nouveau PLU a restitué près de 30 hectares en terres agricoles et 2 hectares en zones naturelles.

Notre jeune Communauté de Communes est aussi très attractive. Nous accueillons sur notre territoire intercommunal de 700 à 900 nouveaux habitants par an ainsi que de nouvelles entreprises. Notre commune en est d'ailleurs l'un des trois piliers économiques avec plus de 200 entreprises et environ 1000 emplois.

La C.C.F. envisage depuis plusieurs mois son avenir en élaborant son projet de territoire. Avec l'accompagnement et l'expertise de l'ensemble des encadrants de notre communauté, tous les thèmes de ses compétences sont abordés et les délégués communautaires de chaque commune y participent activement. La recherche de mutualisation et de complémentarité avec nos territoires voisins y est également abordée. Commune ou Communauté : nous choisirons l'échelon le plus pertinent pour un service public optimal.

Philippe PETIT



Agenda

École Saint-Guillaume
Fête de fin d'année
Vendredi 7 juin

FOOT Tournoi annuel
Stade
Samedi 15 & 16 juin

AREZZO Fête de la Musique
Parking salle des Fêtes
Samedi 22 juin

ERATO
Choralies avec la participation de trois chorales dont « les Voix d'Orzalis » de Saint-Sauveur, et « Chœur de L'une » de Bruguères - Église de Saint-Sauveur
Dimanche 23 juin à 15h00

École Charles Mouly
Fête de fin d'année
Vendredi 28 juin

Soirée BODEGA
Comité des fêtes - Terrain de foot
Samedi 29 juin

AREZZO Fête de fin d'année
Parking salle des Fêtes
Dimanche 30 juin

Fête locale
Comité des fêtes
Les 26, 27, 28 juillet

Édité par la mairie de Saint-Sauveur - Allée d'Orzalis - 31790 Saint-Sauveur - www.mairie-saint-sauveur.fr
05 34 27 31 68 - accueil@ville-saint-sauveur.fr
Direction de la publication : Philippe PETIT - Responsable de la publication : Marina Daillet
Création - réalisation : Paula Marques - Studio Urbain - www.studio-urbain.fr - © photos : freepik & fotolia
Impression : Evoluprint à Bruguères

Principales décisions municipales

CONSEIL MUNICIPAL

27 NOVEMBRE 2018

- Autorisation d'engager des dépenses et des recettes en investissement avant le vote du budget
- Décisions modificatives : intégration des ICNE (intérêts courus non échus), inscription en investissement des travaux réalisés en régie et ajustements d'écritures
- Approbation et vote du budget annexe du lotissement communal 2019
- Vote d'une participation financière à verser au SDEHG pour la rénovation de points lumineux doubles à l'intérieur du village, la pose de deux coffrets avec prises au square Albert Angély (anciennement square Saint-Guillaume) et le raccordement d'un abribus au réseau d'éclairage public route de Toulouse RD4
- Approbation du montant définitif des attributions de compensation 2018
- Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté de Communes du Frontonnais pour l'aménagement du parking du complexe sportif
- Vente de la parcelle cadastrée A n°1632
- Dénomination des voies publiques

19 FEVRIER 2019

- Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2019
- Participation de la commune à l'école privée Saint-Guillaume pour l'année 2019
- Approbation et vote du budget primitif communal 2019

28 MARS 2019

- Budget communal : vote et approbation du compte administratif 2018
- Approbation du compte de gestion établi par le receveur municipal
- Vote des taux des taxes locales 2019
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Approbation du budget supplémentaire 2019
- Approbation de la maquette du budget annexe du lotissement communal
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Claude Cornac de Gratentour
- Réaménagement du groupe scolaire et construction d'un nouveau restaurant scolaire : approbation de l'avant-projet définitif
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais
- Vœu de la commune de Saint-Sauveur pour la continuité de l'enseignement de l'occitan de l'école primaire au lycée



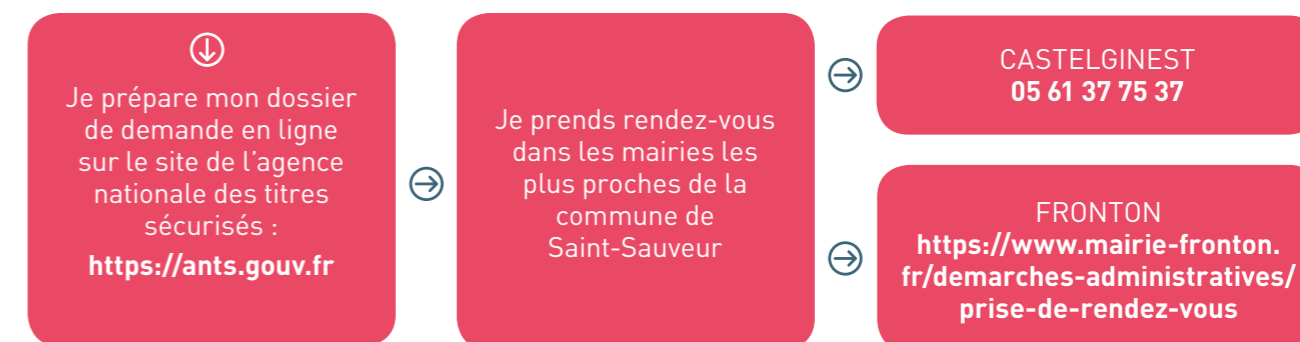
Carte d'identité, passeport, autorisation de sortie de territoire, recensement militaire... faisons le point !

Quelle mairie pour faire une demande de carte d'identité ou de passeport ?



Désormais, les demandes de passeport et de carte nationale d'identité peuvent se faire uniquement auprès des 26 mairies du département habilitées par la Préfecture de la Haute-Garonne.

Saint-Sauveur n'est plus habilitée à enregistrer les demandes de carte d'identité et de passeport



La durée de validité des cartes d'identité est passée à 15 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte

 **10 + 5 ans**

Si vous vous rendez à l'étranger

ATTENTION ! Tous les pays n'acceptent pas l'entrée sur leur territoire aux titulaires d'une carte d'identité portant une date de validité en apparence « dépassée » même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

C'est pourquoi quelques précautions d'usage s'imposent avant votre voyage :

- Rendez-vous sur France Diplomatie / rubrique « conseils aux voyageurs » pour vérifier sur la Fiche du pays où vous souhaitez vous rendre que les autorités ont bien marqué leur accord pour reconnaître les CNI portant une date de validité en apparence périmée pour rentrer sur leur territoire. www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs.
- Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, téléchargez et imprimez une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles sur la Fiche « Conseils aux voyageurs » de chacun des pays acceptant la carte d'identité.
- Enfin, si vous possédez un passeport en cours de validité, privilégiez ce titre à la carte d'identité.

Formalités pour les enfants mineurs

En fonction du pays de destination, l'enfant mineur qui voyage seul ou avec ses parents doit être muni :

- soit de sa carte nationale d'identité (notamment pour les pays de l'UE et de l'espace Schengen),
- soit de son passeport.

S'agissant des documents exigés par le pays de destination, il est recommandé de consulter l'ambassade ou le consulat du pays de destination, ainsi que la Fiche « Conseils aux voyageurs » correspondante. En outre, certains pays peuvent exiger la preuve que l'autre parent autorise ce voyage, sous la forme d'un simple courrier sur papier libre. Si un visa est nécessaire, prenez contact en temps utile avec les services consulaires étrangers en France, car il peut être nécessaire de disposer d'un délai suffisant pour produire certains documents selon les pays (formulaire, photographie, extrait de casier judiciaire, relevé bancaire, billet de transport aller et retour, etc).



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?
Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :

- SA PIÈCE D'IDENTITÉ**
carte d'identité ou passeport
- LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT** signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.



Recensement militaire, une obligation

Le premier avril, a débuté la 2^e période de l'année 2019.

Les jeunes nés en janvier-février-mars 2003 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité).

Pourquoi se faire recenser ?

- pour pouvoir passer des concours ou examens de l'Etat (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.
- pour être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans
- pour participer à la journée défense et citoyenneté obligatoire.

A quel moment faut-il le faire ?

A partir de la date anniversaire de leurs 16 ans jusqu'au dernier jour du 3^e mois qui suit leur anniversaire.

Cas particuliers :

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

Le complexe sportif



Repas des aînés

Le repas des aînés est une manifestation annuelle organisée par la commune à destination des plus de 65 ans ainsi que leurs conjoints. Elle s'articule autour d'un repas et d'une animation dansante en présence des membres du conseil municipal. Vous n'avez pas reçu d'invitation l'an passé ? Vous fêtez votre 65^e anniversaire cette année ? Vous venez d'arriver sur la commune ? Alors, venez vous faire connaître à l'accueil de la mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ainsi, nous nous ferons un plaisir de vous adresser votre invitation au prochain repas programmé au mois d'octobre. A très bientôt !



École Charles Mouly

LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

Du cinéma

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé au projet "Ecole et Cinéma", un dispositif qui a pour but de sensibiliser chaque élève à l'art cinématographique, par le visionnage de trois films dans l'année. Les élèves ont ainsi découvert le film d'animation " Adama" de Simon Rouby ainsi que le film musical « Chantons sous la pluie » de Stanley Donen et Gene Kelly.

Des actions citoyennes pour « Bien vivre ensemble »

- Tout au long de l'année, les CM1 et CM2 ont travaillé sur le thème du racisme et de la discrimination. Leurs travaux écrits et chantés ont été présentés lors de la semaine de lutte contre le racisme au mois de mars.
- Les élèves de cycle 3 ont participé à la commémoration du 11 novembre 1945. Les classes de CE1 et CE2 se sont déplacées au Monument aux Morts pour lire des poèmes.

Des contes et de la magie...

L'école élémentaire, quant à elle, s'est rendue au Bascala pour assister à un spectacle alliant contes, magie, musique et danse... Spectacle de qualité, intitulé "Prélude pour un poisson rouge", qui nous a tous enchantés !



De la poésie en forêt

Dans le cadre d'un projet autour du lexique et de la poésie, les classes de CP/CE1/CE2 sont parties en forêt. Les élèves ont mis tous leurs sens en éveil lors de cette balade afin de "récolter" un répertoire de mots. C'est en unissant leur créativité que les élèves, tous niveaux confondus, ont pu produire différents poèmes.

A la rencontre du Patrimoine Toulousain

Toutes les classes de l'école élémentaire ont participé au Rallye-Piétons Patrimoine sur Toulouse, au mois de mars. Chaque groupe a été sensibilisé aux dangers de la ville, à la sécurité routière et à la lecture de plans. Grâce à la mobilisation des parents accompagnateurs que nous remercions vivement, la sortie a pu se dérouler dans de très bonnes conditions et petits et grands ont pu découvrir des monuments, des rues, des anecdotes historiques liés à notre patrimoine toulousain. Les classes de cycle 2 ont profité de cette sortie en ville pour visionner un film d'animation "L'étrange forêt de Bert et Joséphine" à l'American Cosmograph.

Un peu d'exotisme pour les CE1...

...qui depuis la rentrée, entretiennent une correspondance avec une classe de Tahiti.



Les enfants de maternelle au Musée des Abattoirs

Jeudi 28 mars, la classe des moyens-grands de l'école maternelle publique de Saint-Sauveur a visité le musée des Abattoirs de Toulouse. Ce fut l'occasion pour les enfants de découvrir un musée et de parler d'un peintre célèbre, Picasso. Nous avons préparé la sortie grâce à l'intervention en classe d'une plasticienne. Lors d'un atelier, les enfants ont construit une fresque collective en utilisant la technique de la gravure et en travaillant sur les émotions.



RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Afin de définir et mieux gérer les effectifs pour la rentrée 2019, merci de signaler le plus tôt possible votre demande d'inscription auprès de la mairie et/ou de l'école.

Comment procéder ?

- préinscription de votre enfant auprès des services de la mairie.
Fournir : livret de famille + justificatif de domicile récent.
- inscription à l'école sur rendez-vous auprès de Mme Landais au 05.61.35.18.33.
Fournir :
 - Attestation de pré-inscription délivrée par la mairie de Saint-Sauveur
 - Livret de famille
 - Carnet de santé avec les vaccinations à jour
 - Le certificat de radiation (le cas échéant) délivré par l'ancienne école.

DU « RIFIPI » À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le Mercredi 20 mars, les enfants de l'Accueil de Loisirs, se sont rendus au théâtre du Fil à Plomb à Toulouse pour assister au spectacle « Du rififi chez les abeilles ». Écrit par Aurélien Zolli, ce spectacle fait prendre conscience de l'importance des abeilles dans notre écosystème avec poésie, humour et pédagogie. « Saga, reine des abeilles, rend visite au détective Arthur Darwin et à son assistante Madame Honey, car toutes les abeilles de sa ruche ont disparu. Ils se lancent ensemble dans une enquête à la recherche des suspects et des solutions... Cette pièce jeune public convoque les univers du polar et de la bande dessinée pour mieux expliquer l'organisation des abeilles et les problèmes qu'elles rencontrent aujourd'hui. Une création énergique, drôle, intrigante et poétique qui sensibilise tous les publics à l'importance de ces insectes pollinisateurs pour notre éco-système. » Ce spectacle a donné lieu à un grand jeu avec tous les enfants de l'Accueil de Loisirs le vendredi suivant.



« Escargot mirolo, montre-moi tes cornes »

Nous avons aménagé un vivarium pour y accueillir des escargots que nous avons ramassés autour de l'école et dans nos jardins. Nous les avons observés, nourris, apprivoisés, dressés pour une course à grand suspense ! Épuisés et bien récompensés, nous les avons relâchés dans la nature.



« TOP CHEF » à l'accueil de loisirs

Les enfants ont concocté leur goûter lors du Club cuisine à l'accueil de loisirs du mercredi. Au menu : compositions de fruits, confection de crêpes, gâteaux « animaux », tartines... Tout le monde s'est bien régalé... les adultes aussi... **Miam Miam...**



A « L'Ateul »



Le midi à « L'Ateul », les enfants s'initient au modelage. Tout en éveillant la dextérité et la créativité, le travail de la terre est source de calme et de sérénité. Les enfants ont manipulé la terre en créant toutes sortes d'objets puis ont modelé leur « grenouille » en atelier dirigé.

“ A quand le prochain atelier ? Vite !



École Saint-Guillaume

ÇA BOUGE AUSSI À L'ÉCOLE SAINT-GUILLAUME !



Du rugby et de l'escrime pour les enfants de Saint-Guillaume

Le printemps arrive avec les beaux jours, il est temps de s'essayer au rugby. Tous les élèves du CE2 au CM2 s'entraînent toutes les semaines grâce aux intervenants sportifs de l'association Rebonds et vont participer le 3 juin au tournoi des écoles, compétition sportive et éducative qui regroupe l'ensemble des élèves du CE2 au CM2 de différentes écoles de la région toulousaine. Ici encore, fair-play et coopération sont mis en avant.

Cette année, les élèves de GS au CM2 ont été ravis de découvrir un nouveau sport, l'escrime, grâce à un maître d'armes qui est intervenu dans l'école durant 6 semaines. Ce sport favorise la concentration, la maîtrise de soi et la coordination. Bien équipés (vestes de protection et masques d'escrime), ils ont pu travailler leurs qualités physiques, mentales, techniques et tactiques. Certaines valeurs enseignées à l'école se sont à nouveau retrouvées dans ce sport : respect des règles, de l'adversaire et du maître d'armes.





La responsabilité en partage

Du 4 au 8 février 2019, dans le cadre du réenchantement de l'école organisé par l'enseignement catholique, cette semaine fut un temps fort de réflexions et d'animation sous la forme d'une



semaine des couleurs sur le thème de la « responsabilité en partage ».

Les élèves de l'école Saint Guillaume ont revêtu chaque jour de la semaine une couleur différente afin de travailler sur les différents thèmes et leur responsabilité dans la vie de l'école. Joie, lumière, nature, espérance, charité, paix, amour, voici les mots clés qui ont fait réfléchir petits et grands par le biais de débats, de créations artistiques ou d'actes citoyens et bienveillants comme la fabrication de plus de 150 cartes d'anniversaire pour les enfants hospitalisés via l'Association Hôpital Sourire.



Cette semaine s'est clôturée par la mise en place d'une nouvelle plaque à l'entrée de notre école avec le label « Education à la Relation, établissement engagé ». Une expérience enrichissante à renouveler.

Sortie à l'Abbaye de Flaran

Le 15 mars les élèves du CP, CE1 et CE2 sont partis à la découverte du Moyen-Age à l'Abbaye de Flaran dans le Gers, dans le cadre de leur projet sur l'histoire en lien avec le festival court métrage organisé par l'enseignement catholique. Les élèves ont pu s'essayer à la calligraphie et à l'enluminure médiévale. Ils ont travaillé d'abord avec un calame et ensuite à la plume d'oie. Chacun est reparti ravi avec son parchemin. Ensuite les élèves ont utilisé leurs 5 sens notamment grâce à des boîtes mystères. Ce parcours sensoriel a permis à chaque enfant de découvrir l'Abbaye (bâtiments et jardins) et de comprendre la vie des moines cisterciens au Moyen-Age. Et pour terminer, les élèves ont été invités à découvrir des animaux fantastiques du bestiaire médiéval. Ils devaient toucher des reproductions d'animaux fantastiques en relief dissimulées sous un tissu pour ensuite reconstituer des puzzles représentant ces mêmes animaux. Des légendes autour de ces animaux imaginaires ont complété cette découverte tactile. Ce fut une belle découverte pour tous.



Du côté des CM1 et des CM2...

Les 19 et 20 février 2019, les élèves de CM1 et CM2 de l'école St Guillaume ont présenté devant un public très nombreux « la Folie des contes » à la salle des fêtes de St Sauveur durant deux représentations. Une générale ouverte aux associations locales a été jouée le 19 février après-midi. Lors de ces spectacles, les 47 comédiens ont tout donné ! Ils ont mis en pratique tout ce qu'ils ont appris au cours de ce projet théâtre de 3 mois : apprentissage des textes, placement de la voix, écoute de l'autre, gestion des changements de costumes, de l'ordre des passages lors des différentes scènes et des décors, positionnement sur la scène côté cour /côté jardin...

Tous les ingrédients étaient là pour une soirée réussie : des enfants motivés, le soutien infaillible de notre chef d'établissement, Mme Béatrice Guérin, des aides précieuses au niveau municipal pour la préparation de la salle des fêtes, l'APEL pour la tenue de la buvette, les nombreuses petites mains pour l'encadrement des élèves, la confection des costumes et des décors ainsi que toute la logistique (son et lumière). En tant qu'enseignantes, nous sommes fières de nos élèves et de leurs prestations.



Et n'oubliez pas... L'année scolaire se clôture avec le spectacle de la fête de fin d'année par les élèves le 7 juin, spectacle suivi du repas de l'APEL.



Chapeau bas les artistes, vous avez été grands ces soirs-là !!!
A l'année prochaine pour de nouvelles aventures théâtrales.





Le budget 2019 Anticipation et précision

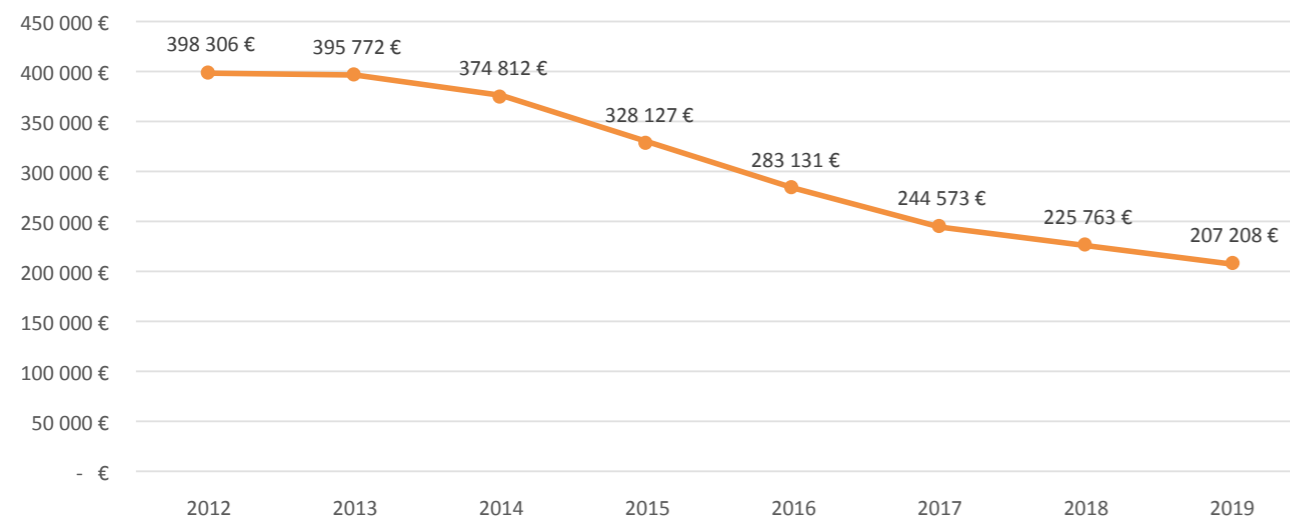
Construire un budget, c'est prévoir l'avenir. Le budget 2019, outre le fait qu'il ouvre les crédits de l'année pour procéder aux dépenses et aux recettes prévues, se positionne sur une prospective financière nous permettant de relever les défis lancés actuellement aux collectivités territoriales. Les contraintes financières (réformes institutionnelles, lois de finances...) auxquelles elles sont promises, nous obligent à ajuster régulièrement nos simulations financières afin de s'assurer que le budget d'aujourd'hui ne pénalisera pas les budgets de demain et nous permettent de garder la marge de manœuvre la plus large possible pour programmer sereinement nos futurs projets ainsi que le développement de nos services municipaux.

Anticipation...

Au niveau national, la réforme de la taxe d'habitation risque de bouleverser les recettes communales. Nous saurons courant 2019 comment va être organisée la compensation de cette recette actuelle qui représente pour Saint-Sauveur environ 14% des recettes réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, les premières compensations que verse l'Etat suivent l'évolution des bases d'imposition. Pour rappel, même en cas de maintien des taux par la commune, le produit des taxes peut évoluer en fonction des bases d'imposition. Il est à craindre que ce produit soit à terme gelé, ce qui constituerait un manque à gagner important pour la commune, compte tenu de l'arrivée de nouvelles habitations.

Les dotations de l'état continuent de baisser, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente la dotation principale.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



En 2018 et 2019, ce montant intègre 123 228€ reversés par la CCF dans l'attribution de compensation. Il est donc à prévoir la continuité de cette baisse pour l'avenir !

Au niveau local, la commune compte depuis 2018 une nouvelle recette dénommée Attribution de Compensation. Il s'agit de la compensation que verse la Communauté de Communes du Frontonnais à ses communes membres pour compenser le transfert des taxes prélevées sur les entreprises. Le montant a été calculé sur les recettes des taxes professionnelles que percevait la commune en 2017 et restera figée sauf en cas de nouveaux transferts de compétences. En conséquence, la commune ne dispose plus de la dynamique des bases professionnelles.

En 2019, la commune va intégrer de nouvelles charges de fonctionnement émanant du nouveau complexe sportif et se prépare à absorber, dès 2020, celles induites par l'école qui sera, compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'enfants scolarisés, rénovée et agrandie.

En terme d'investissement, le budget 2019 doit faire preuve de prudence dans la mesure où nos deux projets phares actuels viennent se chevaucher : la fin des travaux du complexe sportif et le début de l'agrandissement de notre école.

Enfin, l'objectif de notre travail de prospective est de veiller à garder régulièrement la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation de futurs projets et de limiter le recours à l'emprunt qui aurait également des conséquences sur les charges de fonctionnement en augmentant la part d'intérêts.

... et précision

Pour relever ces défis, la rigueur est de mise dans la gestion de notre budget. Les besoins sont évalués avec précision et l'exécution budgétaire rentre dans le cadre de procédures exigeantes pour contrôler que les crédits prévus et utilisés correspondent à nos objectifs et nos besoins réels. Grâce à ce travail au quotidien, la commune affiche un résultat de fonctionnement de 789 200 € en 2018, ce qui devrait nous permettre de faire face aux différents challenges qui nous attendent. Mais il convient de rester prudent.

Maintien des taux d'imposition

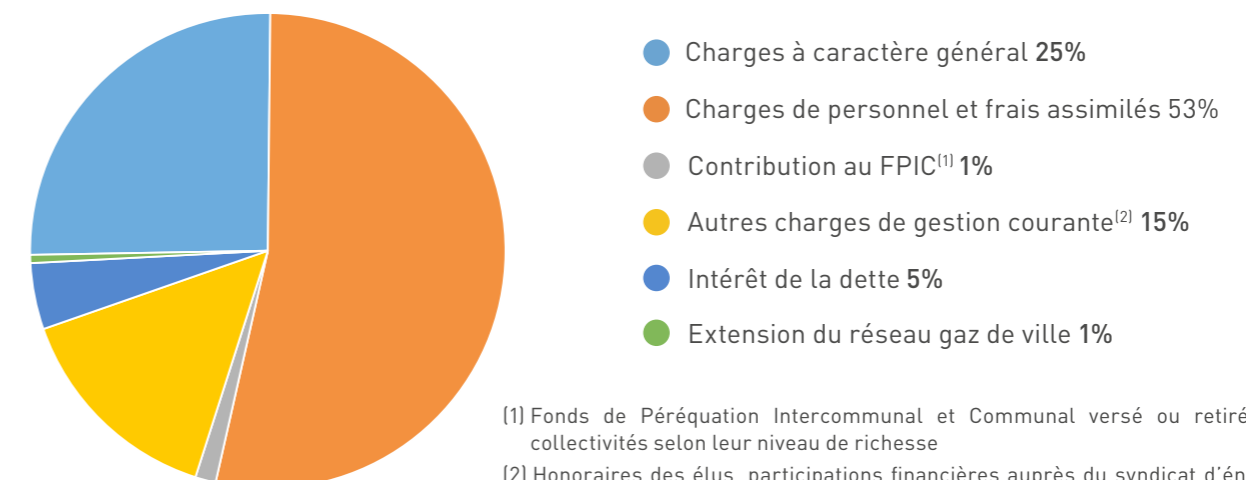
Cette gestion rigoureuse nous permet également de maintenir des taux d'imposition stables en 2019. Le souhait du Conseil Municipal est de faire en sorte que ce levier ne puisse être utilisé qu'en dernier recours afin que les mesures drastiques décidées par l'Etat à l'attention des collectivités impactent le moins possible le pouvoir d'achat des ménages.

Les crédits ouverts pour 2019

Il s'agit du Budget Primitif de l'exercice, c'est-à-dire le budget prévisionnel de l'année voté en Conseil Municipal le 19 février 2019.

En fonctionnement

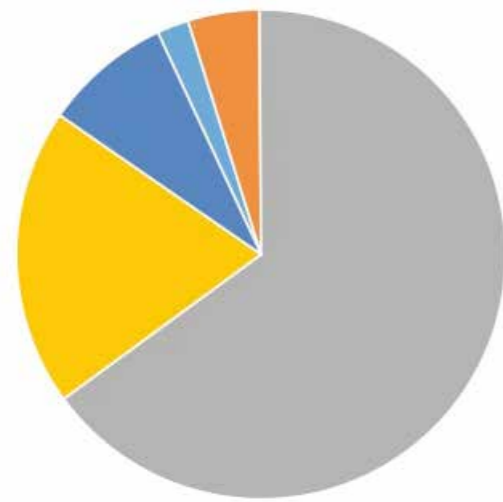
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 1 720 195 €



(1) Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal versé ou retiré aux collectivités selon leur niveau de richesse

(2) Honoraires des élus, participations financières auprès du syndicat d'énergie de Haute-Garonne dans le cadre de travaux sur l'éclairage public, du SDIS, subventions aux associations et à l'école privée...

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 2 380 778 €



- Atténuations de charges⁽³⁾ 2%
- Produits des services⁽⁴⁾ 5%
- Impôts et taxes⁽⁵⁾ 65%
- Dotations, subventions et participations⁽⁶⁾ 20%
- Report de la section de fonctionnement 2018 8%

(3) Indemnités d'assurance perçues dans le cadre de la gestion du personnel, remboursement par le CCAS du personnel mis à disposition par la commune

(4) Participations des familles (restauration scolaire, ALAE)

(5) Dont 496 000 € de produits attendus sur les taxes ménage et 582 700 € reversés par le CCF au titre de la compensation suite au transfert des produits des taxes professionnelles

(6) Dotations et compensations versées par l'état et la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne

En investissement

PRINCIPALES DÉPENSES		PRINCIPALES RECETTES	
Petit investissement	120 000 €	Subventions	506 000 €
Complexe sportif	2 680 000 €	Taxe d'aménagement	70 000 €
Réaménagement du groupe scolaire et construction d'une restauration	881 500 €	Fond de compensation TVA	212 000 €
Remboursement du capital de la dette	139 000 €	Résultat exercice 2018	589 000 €
Fonds de concours pour travaux de voirie	126 000 €	Cessions de terrains	450 000 €

Prévention Plan Canicule

Recensement des personnes concernées

En cas de déclenchement du Plan Départemental de Canicule, la mairie informe toutes les personnes isolées, âgées ou handicapées. Elles peuvent alors demander le passage d'un agent communal à leur domicile pendant toute la durée de la canicule.

Pour cela, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la mairie ou par internet via le site de la mairie : www.ville-saint-sauveur.fr en téléchargeant le bulletin d'inscription disponible depuis la page d'accueil et en le retournant par courriel à : k.guichemerre@ville-saint-sauveur.fr

Les inscriptions sont consignées sur un registre confidentiel.

Fortes chaleurs, canicule : adoptez les bons réflexes !

La plateforme téléphonique **Canicule Info Service** vous informe au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France) du lundi au samedi de 8h à 20 h.

Retrouvez également toutes ces informations sur :

www.infocanicule.fr ou sur le site de l'INPES :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr> à la rubrique « espaces thématiques / risques climatiques ».



Secours Catholique



Le Secours Catholique de Saint-Jory agit en partenariat avec les Maisons des Solidarités, les CCAS, et l'Espace d'Animation de Saint-Jory. Il accueille les personnes des communes alentour dont Saint-Sauveur, commune la plus proche.

Ses missions :

- Accueil, écoute, entraide autour d'un café,
- Accompagnement personnalisé pour accéder à ses droits, faire ses démarches administratives...
- Soutien à l'alimentation : chèques-service, marché de fruits et légumes
- Espaces brocante et vestiaire ouverts à tous
- Atelier créatif et repas partagé convivial une fois par mois pour faire des rencontres et permettre l'expression des talents

Vous avez d'autres idées ? D'autres envies ? Venez nous voir et parlons-en !

Maison des associations

2 rue de Verdun – 31790 Saint-Jory

06 38 89 85 92

secourscatholiquesaintjory@gmail.com

Ouvert les mercredis et vendredis matins de 10h à 12h.

Les locaux sont fermés au mois d'août, mais l'accueil téléphonique est maintenu.





CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2019



COMMÉMORATION DU 19 MARS 2019

La Commanderie des Maîtres Vignerons du Frontonnais célèbre traditionnellement la Saint-Vincent, Patron des Vignerons. Cette année, sous le haut patronage de Monsieur François Daubert, Grand Maître, et le parrainage de Monsieur Hugo Cavagnac, Maire de Fronton, Monsieur Philippe Petit a été intronisé Chevalier de l'Ordre de la Commanderie des Maîtres Vignerons, dont le rayonnement dépasse nos frontières locales. Élégante mais Capricieuse, voilà comment est définie la Négrette, cépage des vins de Fronton, surnommée aussi « la folle noire ».



DISTINCTION



FÊTE DE LA BIÈRE 2019



CARNAVAL 2019



" C'est avec un grand plaisir, et dans l'unique but de partager un moment festif, qu'un grand nombre d'associations de Saint -Sauveur s'est réuni pour organiser le carnaval du village. Jeux, danses, défilé, bataille de confettis, jugement de Mr Carnaval par les élèves de CM2 de l'école publique, sentence et un goûter partagé : tout y était ! Un beau moment où les générations se sont retrouvées ensemble, où l'on pouvait voir les yeux brillants et les sourires sur le visage des petits et des grands. Notre plus belle récompense ! Rendez-vous l'an prochain...Un an pour penser à vos déguisements, vos chars..."

Les Associations de Saint Sauveur : l'APEL, Le Club Ambiance, La Maison des Tout Petits, Le Comité des Fêtes, Les Ours Judo Club-Fitness, La Gym Douce, le Choy-li-Fut, la Pétanque, Arezzo, le foot USBSSC et l'APE Charles Mouly, avec la participation de la Mairie et de l'ALAE Charles Mouly.

Bien-vivre à Saint-Sauveur

Halte aux déjections canines !

Prenons soin de notre espace public



La commune s'équipe de bornes de propreté

La municipalité s'est toujours attachée à ce que l'ensemble des voies, trottoirs et espaces publics soient maintenus propres. Devant le nombre recrudescent d'animaux de compagnie, il nous a paru nécessaire de mettre en place des bornes de propreté pour les déjections canines : deux ont été installées de part et d'autre du jardin public côté ancien cimetière et côté parking maternelle, une à proximité de la mairie et une quatrième près de l'église.

Ramasser les déjections de son animal sur la voie publique et dans les lieux publics est obligatoire. Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à une amende de 68€.

Alors, adoptez les bons réflexes : utilisez les sachets mis à disposition sur ces bornes !

Et si votre chien a une envie pressante alors que vous vous trouvez loin d'une borne, prenez le réflexe de vous équiper de sachets que vous trouverez facilement en libre-service dans les magasins et animaleries. Nous comptons sur votre civisme !

Amis des chiens, nous vous rappelons aussi...

Pas de chien sans surveillance

En ville, le chien doit toujours rester sous le contrôle de son maître afin d'assurer la sécurité de tous. Tout animal de compagnie sans surveillance de son maître est un animal errant.

Tout animal de compagnie en divagation sera conduit à la fourrière.



Déclarer son chien dangereux est une obligation

Vous avez obligation de déclarer votre chien de catégorie 1 ou 2 à la mairie de votre lieu de résidence.

Ces chiens doivent sortir muselés et tenus en laisse.

Nuisances sonores : respectez le voisinage

Avec l'arrivée des beaux jours, souvenons-nous des horaires et règles de savoir-vivre à respecter absolument pour passer un bel été !

Bricolage

- Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(* Arrêté Préfectoral : Article 5
Décret 83 du 23 juillet 1996

Bruits de voisinage

Personne n'a le droit d'importuner ses voisins **de jour comme de nuit**.

Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés à une contravention.

Les bruits susceptibles d'être sanctionnés peuvent provenir de :

- télévision, chaîne hifi, conversation bruyante,
- tondeuses à gazon,
- appareils électroménagers,
- aboiements intempestifs....



Opération Tranquillité Vacances

Si vous vous absentez pendant vos congés d'été, le garde-champêtre ainsi que la gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous directement auprès de la gendarmerie ou via le garde champêtre :

- en ligne sur le site internet de la mairie à la rubrique «vie pratique»
- en mairie auprès du garde champêtre ou de l'agent d'accueil qui transmettra.



CONTACT

Gendarmerie de Saint-Jory

05.34.27.37.60

Christophe DUSSEAU

06.16.31.37.39

c.dusseau@ville-saint-sauveur.fr



Valoriser ses déchets, c'est possible !



Lorsque vous taillez vos haies ou quelques branches sur vos arbres, vous détenez une ressource insoupçonnée ! Ne les brûlez pas : la circulaire du 18 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre vous l'interdit ! Broyez ces résidus et utilisez-les en paillage ou en compost. Ils seront ainsi transformés en une source de matière organique très utile pour les plantes.

Paillage

Une fois broyés, ces branchages servent à pailler haies, potagers et arbres. Ils permettent ainsi de faire des économies tout en respectant l'environnement :

- Ils limitent les arrosages en protégeant le sol du dessèchement.
- Ils réduisent la pousse des plantes spontanées concurrentes et permettent ainsi de ne pas utiliser de désherbant.
- Ils sont source d'humus et favorisent la vie du sol et le travail des vers de terre qui aèrent le sol et digèrent la matière organique, la rendant ainsi disponible pour les plantes.
- Ils protègent le sol du tassement dû aux intempéries (battance).



Compost

Les résidus de tailles broyés permettent également d'obtenir un compost de qualité. Riches en carbone, il est utile de les mélanger aux matières azotées qui composent souvent nos composts domestiques (épluchures de fruits et légumes, tontes, herbes spontanées ...).

Renseignements :

Arbres et Paysages d'Autun : 05 34 66 42 13 - www.arbresetpaysagesdautan.fr
www.facebook.com/dechetsverts



Zéro pesticide pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019, pensez-y !

Désormais, les pesticides chimiques sont interdits

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue. Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.

Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.



Des solutions alternatives existent

- Planter des variétés locales au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bio agresseurs.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant.

Les alternatives non-chimiques et les produits de bio-contrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de bio-contrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bio-agresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site : www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LE SITE
DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Déchets verts, encombrants et ordures ménagères

Devant les appels téléphoniques récurrents d'administrés au sujet du ramassage des déchets verts, encombrants et ordures ménagères, il nous a semblé opportun de refaire un point. Pour rappel, cette compétence est gérée par la Communauté de Communes du Frontonnais.

Ordures ménagères et tri sélectif



ORDURES MÉNAGÈRES
Chaque lundi



TRI SÉLECTIF
Un vendredi sur deux



FORMELLEMENT INTERDIT !!
Des contrôles seront menés et pourront donner lieu à des amendes



La collecte n'est pas assurée les jours fériés. Si la collecte habituelle tombe un jour férié, la date de report est indiquée sur le calendrier du tri distribué en début d'année et disponible en mairie, et consultable sur le site de la commune.



Déchets verts

Deux possibilités s'offrent à vous : la collecte par les agents de la Communauté de Communes ou vous rendre à la déchetterie de Saint-Alban ou de Fronton.

La CCF propose un service de collecte des déchets verts, tous les 1^{er} mercredis du mois, de mars à octobre.

ATTENTION, INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Ce passage est soumis à inscription préalable en mairie avant le vendredi midi précédant la collecte. Il est limité à 10 sacs homologués par foyer et 10 fagots d'1 mètre de long maximum.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de la commune de Saint-Sauveur en cliquant sur le « bouton d'accès » en page d'accueil !



Déchets verts



ENCOMBRANTS

Ramassage des encombrants

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Pensez à vous inscrire au pôle environnement au 05.62.79.15.30 au plus tard 8 jours avant la date de collecte.



Seuls les
encombrants des
personnes inscrites
seront ramassés.

SI VOUS AVEZ RATÉ L'UN DES DEUX RAMASSAGES, VOUS POUVEZ AMENER VOS DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS ICI :

Déchetterie de Fronton : 05 62 79 17 30

- avenue des Vignerons – Route de Nohic,
- horaires : le lundi et du mercredi au samedi de 9h00 à 11h50 / 14h00 à 18h00,
- le dimanche de 9h00 à 11h50 / 13h00 à 18h00,
- fermée le mardi et les jours fériés.

Déchetterie de Saint-Alban : 05 61 09 17 46

- ZI du terroir II – Impasse Rouquette,
- horaires : le lundi et du mercredi au samedi de 9h00 à 18h00.

Joignez le pôle Protection de l'environnement par téléphone au 05.62.79.15.30 et par mail : environnement@cc-dufrontonnais.fr

S'y rendre :
4 impasse de l'abbé Arnoult 31620 Fronton

Leur écrire :
3 rue du Vigé - CS 20053 - 31620 BOULOC

Consultez également toutes les informations sur l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Frontonnais sur son site internet : <http://www.cc-dufrontonnais.fr/index.php>

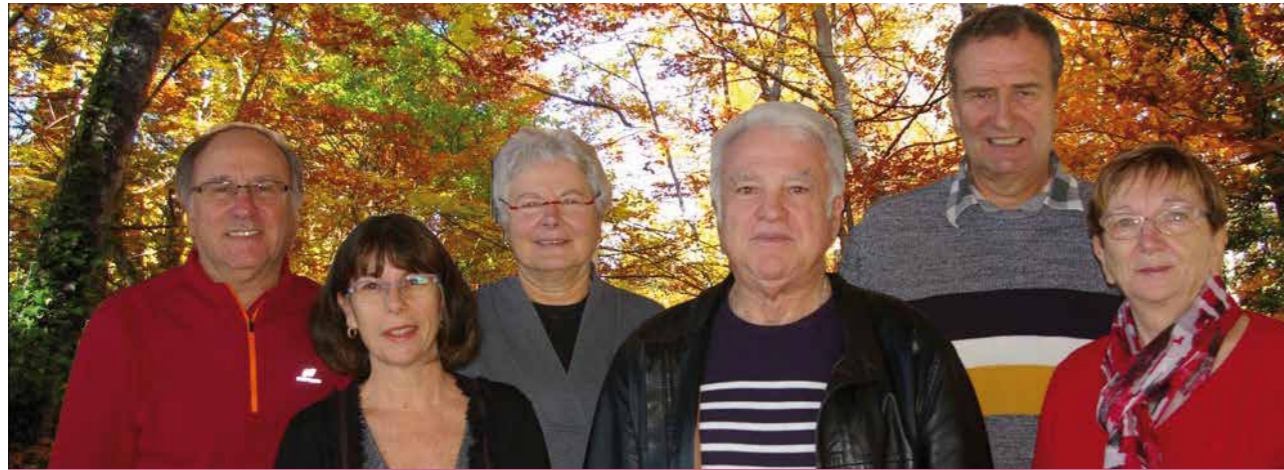
Lutte contre les rongeurs

Depuis 2 ans, la municipalité a recours à une entreprise spécialisée dans la lutte contre les « nuisibles ». Trois fois par an, des pièges à rats sont disposés à divers endroits de la commune. Bien entendu, ces pièges sont à l'abri des petites mains curieuses et autres animaux... Donc, pas de danger pour nos enfants et nos amis les chats ...



Club Ambiance

Un agenda bien rempli



- Le 10 novembre, plusieurs adhérents ont participé à la journée rose au profit de la lutte pour le cancer du sein.
- Un grand succès pour le loto annuel du 24 novembre. Tous et toutes ont pu profiter d'un après midi convivial.
- La section marche nordique du club Ambiance a participé dimanche 2 décembre à la 6^e édition de Launaqu'étoile, au profit d'associations contre la sclérose en plaque et « enfants do ».
- Le 8 décembre, à l'occasion du Téléthon, le club Ambiance a su rassembler de nombreux adhérents pour une marche vers Bruguières avec la participation de Jérôme Bellanca, triple champion de France du 100 km.
- Le 16 décembre, journée festive avec repas de Noël
- Le 7 janvier avait lieu notre assemblée générale. Le nouveau bureau est composé de :
Président : Francis Milhavel
Vices-présidents : Dina Castaing et Bernard Lapeyre
Trésoriers : Françoise Duffaut et Rosy Noiret
Secrétaires : Cathy Petit et Nicolas Bellanca
Cinq commissions ont été mises en places et fonctionnent déjà très bien :
gestion / communication - sorties / voyages
marche / marche nordique / pétanque - repas / animations - loto / jeux de société / belote / bibliothèque
- Des séances d'ateliers mémoire animées par une professionnelle formée et certifiée ont eu lieu les mardis de 16 h à 17 h 30 dans la salle du club. 12 séances hebdomadaires de 1h30 qui ont permis de découvrir les fonctions cérébrales et les types de mémoire.
- Le 31 mars à 16h30, le club a accueilli l'association « les vidéopathes associés » pour la diffusion du film « les aventures de Catinou et Jacouti ». Ce film qui s'inspire de la première pièce écrite par Charles Mouly « La Cloche de Minjecèbes » présentée pour la première fois le 7 avril 1948 à Verfeil et jouée depuis plus de 400 fois dans toute l'Occitanie.

A venir...

- Le 7 juin, le comité cantonal de coordination du canton de Villemur et des territoires, auquel nous sommes adhérents, organise une sortie à Nérac.
- Le 15 juin, journée transhumance à Seix.
- Le mercredi 17 juillet, sortie en covoiturage au lac de Saint Ferréol. Au programme : ballade ou marche rapide autour du lac, pique-nique, visite du musée et pétanque.
- Le 11 septembre, sortie à la forêt de Buzet (covoiturage prévu). Ballade ou marche rapide, pique-nique, visite maison forestière, pétanque...

C'est nouveau



- La pétanque est proposée aux adhérents depuis le 26 avril. Les parties se font à la mêlée et se déroulent derrière la salle du club. En fonction de la demande, cette activité se fera soit une fois par mois, soit plus souvent.



- La marche du mercredi matin a été réorganisée afin de l'adapter à chacun et chacune, suivant ses aptitudes physiques et/ou ses envies du moment. En fonction du nombre de personnes présentes, il y aura deux ou trois groupes, chacun avec un responsable désigné le jour même. Vous pouvez toujours vous joindre à nous en cours d'année.

Les départs se feront toujours à 9h les mercredis et dimanches matin depuis le parking de la salle des associations. Du 15 juin au 30 septembre, les départs seront à 8h30 en raison de la chaleur.

Dans les tuyaux...

- Nous souhaitons organiser des ateliers « équilibre » et pourquoi pas des ateliers nutrition, sophrologie...
- Nous avons remis en service l'ordinateur du club et nous voudrions faire une initiation aux adhérents qui le souhaiteraient. Nous recherchons une personne qui pourrait encadrer ce groupe.
- Les activités sur la forêt de Bouconne (tir à l'arc, découverte de la faune et de la flore...) seront à nouveau proposées.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du club est de nouveau en service dans notre salle. Merci à Jeanine Fabro et Rosy Noiret qui l'ont aménagée et classée par thèmes. Vous pouvez venir les vendredis après-midi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h environ.

Ball-trap

Lors des championnats départementaux de ball-trap qui ont réuni 79 participants le 24 mars dernier, le Saint-Sauveur Olympique Ball-Trap s'est illustré en glanant 4 médailles dans 4 catégories :

Sophie Pagnucco chez les cadets filles, Hugo Coracin en cadets garçons, Christophe Tonnele dans la catégorie séniors 4^e série, et enfin Jordan Rousseau chez les séniors 3^e série (49/50). Félicitations aux champions !!



De gauche à droite : Jordan Rousseau, Philippe Reynier, Sophie Pagnucco, Jean-Marc Salomon, Hugo Coracin.

Esprit Taekwondo



En attendant la livraison du nouveau dojo, synonyme d'une nouvelle étape dans le développement du club, le club Esprit Taekwondo voit sa saison sportive se dérouler sous les meilleurs auspices : il frise désormais les 100 adhérents !

Côté résultats, le club vient de se démarquer aux championnats de France Universitaires avec une 3^e place sur le podium pour Pierre Adrien LEPAPE. Bravo Adrien !!

Côté vie du club, une délégation de 6 jeunes accompagnés de leur professeur se rendra

à Manchester (Angleterre) du 17 au 19 mai prochains pour assister aux championnats du monde seniors, étape cruciale avant les jeux olympiques de Tokyo. Nous leur souhaitons bonne chance !!

Deux événements viendront marquer la fin de la saison : le passage de grade qui aura lieu le 25 mai et la sortie du club qui se déroulera le 29 juin. Le club accueille toujours les nouveaux adhérents qui veulent essayer le Taekwondo. Le club est ouvert le lundi et le mercredi.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du club : <http://esprit-taekwondo.e-monsite.com> ou par téléphone au 0 601 777 346.



Ethan BOVO

Les Ours Judo Club

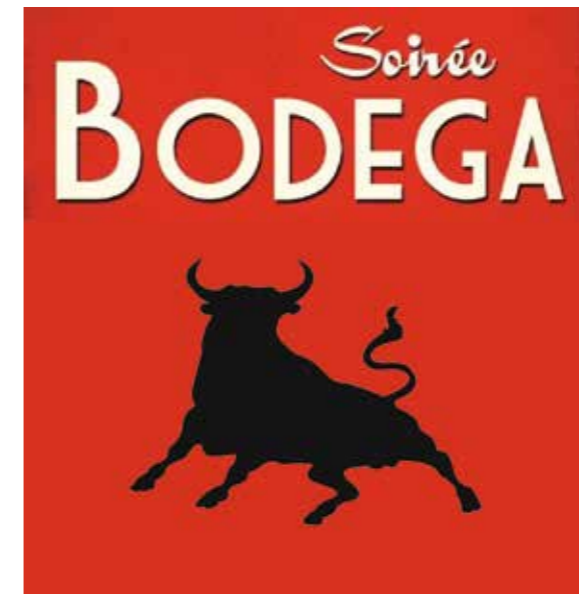
Portés par les dernières victoires en novembre dernier où le club a conquis le titre de Champion Occitanie 1^{ère} division meilleure équipe Juniors, 22 judokas Cadettes/Cadets/Juniors se sont rendus à Paris les 30 et 31 mars pour participer aux championnats de France 1^{ère} division.

Ethan Bovo devient champion de France dans la catégorie Minimes et Angélique Rivière finit 3^e. Blessé, Nys Chadburn, lui aussi de Saint-Sauveur, n'a pu défendre son titre.

Et comme une victoire en amène souvent une autre, les Ours de Saint-Sauveur viennent de glaner le titre de Champion au Tournoi international de Perpignan : les filles terminent 1^{ères} et les garçons 2^e devant 32 équipes. Les Ours font désormais partie des 24 meilleures équipes 1^{ère} division de toute la France !

Retrouvez toute l'actu du club sur : <http://judogrisolles.free.fr>

Comité des fêtes



29 JUIN La traditionnelle soirée Bodega n'est plus à présenter.

Cette année, les festivités, placées sous les couleurs du Brésil, démarreront plus tôt : nous accueillerons dès la fin de la matinée des équipes de foot pour un tournoi amical. Il y aura la possibilité de se restaurer sur place le midi et un jeu gonflable « foot » sera installé pour les enfants. La soirée s'enchaînera avec le groupe Tonio et les Gypsies, suivi d'un DJ. Et pour la restauration, nous servirons nos tapas bien sûr !

La soirée se déroulera au stade de foot, et si le temps est capricieux, à la salle des fêtes.

FÊTE LOCALE 26,27 & 28 JUILLET



NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

VIE ÉCONOMIQUE

Deux nouveaux commerces sur notre commune



La Manufacture à Lunettes a pris possession de ses locaux le 19 janvier. Vous y trouverez un choix de lunettes optiques et solaires ainsi qu'un atelier de réparation. L'opticienne peut également se déplacer à domicile ou en établissement si besoin. L'inauguration de ce commerce est prévue le 6 juin à partir de 18h. Vous y êtes cordialement invité-e-s !

La Manufacture à Lunettes

50 route de Cépet – 31790 Saint-Sauveur
05.62.22.47.81
lamanufacturealunettes@outlook.fr



Depuis le 15 avril dernier, les San Salvadoriens ont la joie d'avoir une boulangerie sur la commune.

Le pain y est pétri et façonné sur place. Vous y trouverez aussi un choix de viennoiseries et pâtisseries, ainsi qu'une gamme de « snacking », restauration rapide à emporter ou à consommer sur place dans l'espace aménagé à cet effet.

La Panetière

50 route de Cépet – 31790 Saint-Sauveur

Nous souhaitons une belle réussite à ces deux nouveaux commerces.



Etat-civil

Naissances

TORCHY Naïm
03/09/2018

GISQUET Sacha
08/11/2018

VINCENT Eléonor
23/11/2018

SALINGARDE SARTOREL Maguy
27/11/2018

MARRAS Benjamin
21/01/2019

MACHU Lévanah
04/03/2019

Mariages

TOMAS Andrés et DA SILVA FERREIRA Rosa De Fátima
03/11/2018

DJAIDER Youcef et VAQUER Alizée
06/04/2019

Décès

ASTRUC Martine
26/10/2018

BALDO Bruno
04/12/2018

VERGNET René
05/12/2018

BLANC Yves, Roger
05/01/2019

SENTENAC Pierre
25/01/2019

DEL COL Maria née GIMENO
07/02/2019

DEL COL Vincent
02/03/2019

LOPEZ Maurice
15/03/2019

“Le rendez-vous de Paola”



LE PASTICCIO

2 kg de pommes de terre
4 oignons
2 kg de carottes
2 kg de champignons frais ou surgelés
400 gr de filet de dinde en petits morceaux
Crème liquide
Huile d'olives
Gruyère râpé
1 pâte feuilletée
Sel et poivre.

- Couper tous les légumes en dés et les faire revenir à la poêle séparément dans un peu d'huile d'olive.
- Faire de même pour la viande.
- Dans un plat à gratin, mettre tous les ingrédients, saler, poivrer, et verser la crème fraîche.
- Laisser légèrement refroidir.
- Puis déposer la pâte feuilletée sur le dessus en couvrant bien tous les bords.
- Mettre au four 20 mn T° 6
- Votre PASTICCIO sera prêt lorsque la croûte sur le dessus sera bien dorée.



Servir chaud en plat unique

REGALEZ-VOUS !!

Ce plat sera servi dans le courant du mois de mai aux enfants de l'école Charles Mouly

TOUS CONCERNÉS !



**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES**

26 mai 2019

Bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00